

**CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR  
SAMEDI 26 MARS 2022 A 9H30**

**N° 22 03 19**

**Rapporteur : Ousmane NDIAYE**

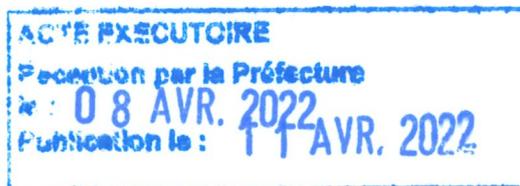
**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**FINANCES**

**Budget Ville - Exercice 2021**

**Compte Administratif**

**. Adoption**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR  
SAMEDI 26 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le dix-huit mars deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Madame Christine MOREL, Maire, président la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

**PRÉSENTS** : Mme Christine MOREL, Mme Sylvie BUREL, M. Dominique BELLENGER, Mme Justine DUCHEMIN, Mme Sylvie DUCOEURJOLY, M. Loïc JAMET, Mme Sabrina LEFEBVRE, M. Ousmane NDIAYE, Mme Julie LEMARCIS, Mme Élise ROGER, Mme Marjorie BELLENGER, M. Samuel LEROY, M. Gilles DON SIMONI (jusqu'au point N° 22 03 19), M. Jean-Pierre PEDRON, Mme Nathalie JARROUSSE, Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Rémi RENAULT, M. Franck GROUSSARD, Mme Aurélie REBEILLEAU, M. Jean-Marc NEVEU.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : M. Anthony DE VRIES à Mme Justine DUCHEMIN, M. Jean-François BUREL à M. Dominique BELLENGER, M. GUTIERREZ José à M. Samuel LEROY, Mme Yvette ROMERO à Mme Christine MOREL, Mme Cindy ÉVRARD à Mme Sabrina LEFEBVRE, M. Yoann LEFRANC à M. Loïc JAMET, M. Gilles DON SIMONI à M. Jean-Pierre PEDRON (à compter du point N° 22 03 20), Mme Laurence AUDOUARD à Mme Nathalie JARROUSSE, M. Nicolas NOUAILHAS à Mme Sylvie BUREL.

**ABSENTE EXCUSÉE SANS PROCURATION** : Mme Coralie FOLLET.

**Conseillers Municipaux :**

Conseillers Municipaux en exercice = 29	Ouverture séance	Pour le point N° 22 03 19	A partir du point N° 22 03 20
Présents	20	19	19
Procurations	8	7	9
Absente excusée	1	1	1
Absents	0	0	0
Votants	28	26	28

**Mesdames, Messieurs,**

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	11 173 334,56 €	12 008 527,26 €
	Section d'investissement	9 049 793,56 €	8 454 077,88 €
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	-	818 461,40 €
	Report d'investissement (001)	614 193,93 €	-
<b>Total (réalisations + reports)</b>		<b>20 837 322,05 €</b>	<b>21 281 066,54 €</b>
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	270 144,74 €	383 286,36 €
	<b>Total restes à réaliser à reporter</b>	<b>270 144,74 €</b>	<b>383 286,36 €</b>
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	11 173 334,56 €	12 826 988,66 €
	Section d'investissement	9 934 132,23 €	8 837 364,24 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>21 107 466,79 €</b>	<b>21 664 352,90 €</b>

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PEDRON, Madame Christine MOREL s'étant retirée au moment du vote,

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU les articles L 1612.12 à 1612.14, L 2121-31 et L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et ses décrets d'application,

VU l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leur sont rattachés,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,

VU l'avis du Bureau Municipal du 14 mars 2022,

APRÈS avoir entendu le rapport général de présentation du Compte Administratif de l'exercice 2021 de la Ville d'Harfleur ci-annexé,

**DÉCIDE :**

- d'adopter le Compte Administratif 2021 par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Les montants adoptés correspondent aux sommes portées dans les tableaux intitulés "Vue d'ensemble" figurant dans le document Compte Administratif - Exercice 2021.
- de prendre acte des informations contenues dans les annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité  
les conclusions de ce rapport.  
Fait et délibéré en l'Hôtel de ville d'Harfleur les jours et ans sus indiqués  
Pour extrait certifié conforme  
Jean-Pierre PEDRON  
Président de séance,*



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

## Conseil Municipal du 26 mars 2022

### Compte Administratif 2021

### Note synthétique de présentation

#### Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : *"Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux."*

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du Compte Administratif 2021 de la Ville d'Harfleur. Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

#### I - La section de fonctionnement

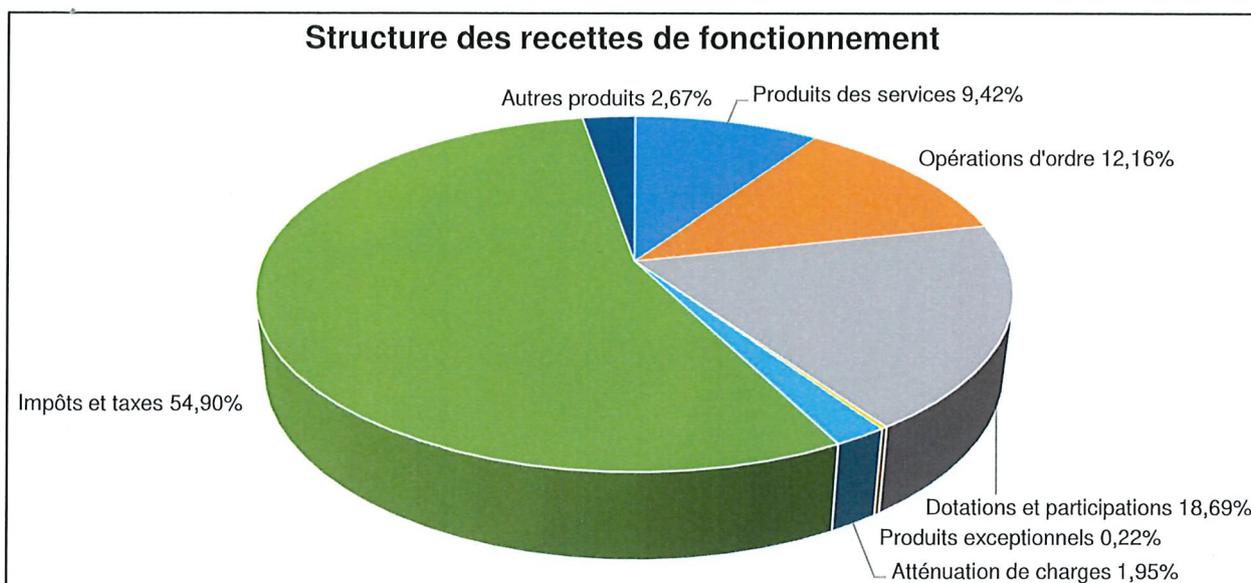
Le résultat 2021 de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 653 654,10 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes.

Résultat de Fonctionnement	2018	2019	2020	2021
Résultat de l'exercice	989 789,93 €	1 057 161,78 €	946 900,84 €	835 192,70 €
Résultat antérieur reporté (002)	227 459,92 €	358 586,04 €	409 848,47 €	818 461,40 €
<b>Excédent de fonctionnement global</b>	<b>1 217 249,85 €</b>	<b>1 415 747,82 €</b>	<b>1 356 749,31 €</b>	<b>1 653 654,10 €</b>

#### A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 12 008 527,26 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
013	Atténuation de charges (remb. assurance personnel)	114 853,79 €	69,91%	195 146,59 €	20,10%	234 363,65 €
70	Produits des services, du domaine (cantines, activités...)	1 108 550,07 €	-11,30%	983 292,59 €	15,05%	1 131 303,37 €
73	Impôts et taxes	6 278 370,58 €	0,87%	6 332 894,41 €	4,10%	6 592 580,95 €
74	Dotations et participations (D.G.F., subventions ...)	2 491 395,83 €	-0,10%	2 488 954,00 €	-9,84%	2 243 946,00 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus immeubles...)	173 387,18 €	17,33%	203 435,14 €	-11,26%	180 522,31 €
76	Produits financiers	31,00 €	-100,00%	0,00 €	-	23,15 €
77	Produits exceptionnels	38 719,77 €	402,73%	194 657,12 €	-86,72%	25 849,26 €
78	Reprises de provisions semi-budgétaires	153 887,88 €	-100,00%	0,00 €	-	140 000,00 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>10 359 196,10 €</b>	<b>0,38%</b>	<b>10 398 379,85 €</b>	<b>1,44%</b>	<b>10 548 588,69 €</b>
042	Transfert entre sections	32 049,27 €	668,09%	246 167,02 €	493,07%	1 459 938,57 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>32 049,27 €</b>	<b>668,09%</b>	<b>246 167,02 €</b>	<b>493,07%</b>	<b>1 459 938,57 €</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>10 391 245,37 €</b>	<b>2,44%</b>	<b>10 644 546,87 €</b>	<b>12,81%</b>	<b>12 008 527,26 €</b>



Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 1,44 %. Elles augmentent ainsi de 150 208,84 € pour un montant total de 10 548 588,69 €.

### 1. Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les produits des services et du domaine représentent 1 131 303,37 € en 2021, soit 10,72 % des recettes réelles de fonctionnement (9,46 % en 2020). Ce poste est en hausse de 15,05 % (+ 148 010,78 €) par rapport à 2020.

Ce chapitre comprend, notamment, les recettes suivantes :

- concessions et redevances funéraires : 15 849 € (10 048 € en 2020),
- restauration scolaire : 247 944,37 € (176 655,88 € en 2020),
- portage des repas à domicile : 90 053,69 € (76 194,38 €),
- activités périscolaires et d'animation : 87 393,48 € (68 314,82 € en 2020),
- personnel mis à disposition au C.C.A.S : 260 777,70 € (253 277,75 € en 2020).

Outre la tarification des services à la population, ce chapitre comprend aussi les recettes liées à la convention de services partagés avec la Communauté Urbaine (C.U.) qui évoluent ainsi :

Libellé	C.A. 2018	%	C.A. 2019	%	C.A. 2020	%	C.A. 2021
Convention de services partagés - Moyens humains	22 131,00 €	123,65 %	49 495,00 €	0,87 %	49 927,00 €	-15,08 %	42 400,00 €
Conventions de services partagés - Autres moyens	56 072,00 €	-31,46 %	38 431,00 €	-13,91 %	33 086,00 €	61,28 %	53 360,00 €
Convention de services partagés – Remb. D.S.I.	0,00 €	-	42 152,00 €	6,64 %	44 949,00 €	-51,37 %	21 857,00 €
<b>Total</b>	<b>78 203,00 €</b>	<b>66,33 %</b>	<b>130 078,00 €</b>	<b>-1,63 %</b>	<b>127 962,00 €</b>	<b>-8,08 %</b>	<b>117 617,00 €</b>

Les remboursements de frais par la Communauté Urbaine sont en baisse de 8,08 % (- 10 345 €) entre 2020 et 2021 puisque suite au transfert de la compétence informatique, la C.U. reprend progressivement à son nom les contrats (logiciels et accès internet). Le remboursement de cette charge est donc actualisé à la baisse.

## 2. Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre atteint 6 592 580,95 € soit une hausse de 259 686,54 € (+ 4,10 %) par rapport au Compte Administratif 2020. Ce poste budgétaire représente 62,50 % des recettes réelles de fonctionnement (60,90 % en 2020).

### • **Produit des contributions directes**

Le produit des contributions directes a évolué ainsi :

Libellé	C.A. 2018	Evolution	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
Taxe d'Habitation	1 407 994,00 €	0,34%	1 412 748,00 €	3,08%	1 456 316,00 €	-99,00%	14 622,00 €
Taxe sur le foncier bâti	2 607 538,00 €	1,75%	2 653 049,00 €	0,86%	2 675 879,00 €	61,35%	4 317 402,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	8 569,00 €	1,02%	8 656,00 €	9,37%	9 467,00 €	-8,61%	8 652,00 €
<b>Produit des taxes directes</b>	<b>4 024 101,00 €</b>	<b>1,25%</b>	<b>4 074 453,00 €</b>	<b>1,65%</b>	<b>4 141 662,00 €</b>	<b>4,81%</b>	<b>4 340 676,00 €</b>
Surtaxe sur les logements vacants	0,00 €	-	15 415,00 €	-	17 981,00 €	-36,60%	11 400,00 €
Roles supplémentaires	5 182,00 €	97,61%	10 240,00 €	-14,49%	8 756,00 €	114,26%	18 761,00 €
<b>Produits des contributions directes</b>	<b>4 029 283,00 €</b>	<b>1,76%</b>	<b>4 100 108,00 €</b>	<b>1,67%</b>	<b>4 168 399,00 €</b>	<b>4,86%</b>	<b>4 370 837,00 €</b>

Le produit des contributions directes a progressé de 4,86 % soit + 202 438 € par rapport à 2020.

### • **Produits de la fiscalité indirecte**

Les principales recettes de fiscalité indirecte dont le montant varie en fonction du contexte économique et du nombre de redevables sont les suivantes :

- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 249 007 € (204 706 € en 2020),
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 145 512,79 € (143 857,98 € en 2020),
- Taxe locale sur la publicité extérieure : 58 000 € (59 546,96 € en 2020),
- Droit de place (marchés et fêtes foraines) : 24 453,16 € (18 379,15 € en 2020),
- Fond National de Garantie de Ressources (versé par l'État) : 294 771 € (identique 2020).

Les recettes en provenance de la Communauté Urbaine se sont élevées à 1 450 000 €, soit une hausse de 8 218 € (+ 0,57 %).

Libellé	C.A. 2018	%	C.A. 2019	%	C.A. 2020	%	C.A. 2021
Attribution compensation Taxe Professionnelle	365 653,00 €	-100,00 %	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
Dotation de Solidarité Communautaire	1 330 921,24 €	4,36 %	1 388 909,50 €	3,81 %	1 441 782,00 €	0,57 %	1 450 000,00 €
<b>Total</b>	<b>1 696 574,24 €</b>	<b>-18,13 %</b>	<b>1 388 909,50 €</b>	<b>3,81 %</b>	<b>1 441 782,00 €</b>	<b>0,57 %</b>	<b>1 450 000,00 €</b>

## 3. Dotations et participations (chapitre 74)

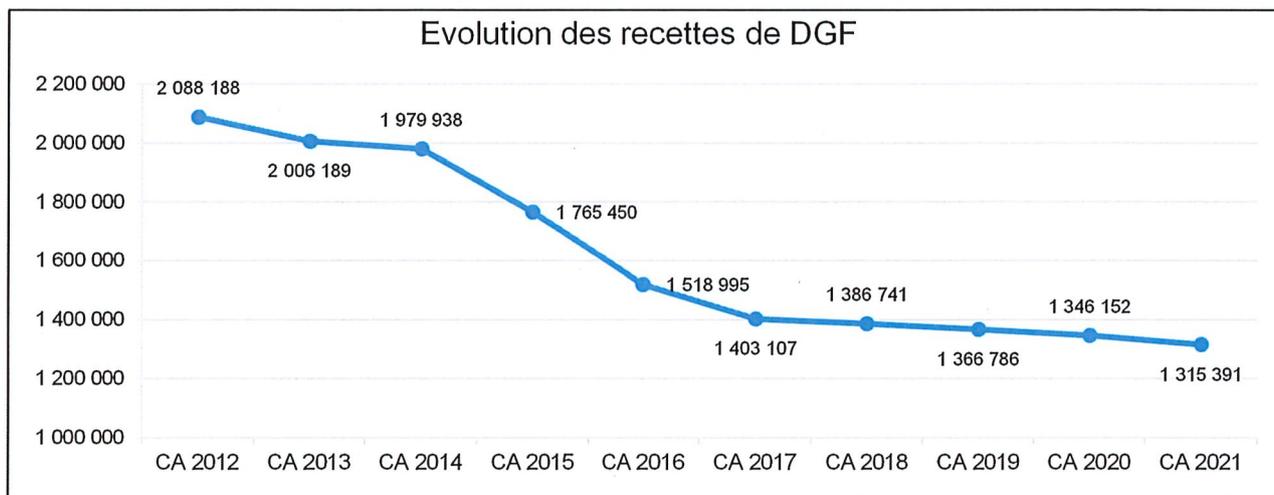
Les recettes du chapitre 74 comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle (DCRTP), les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales et les autres dotations. Ce chapitre représente 21,27 % des recettes réelles de fonctionnement (23,94 % en 2020).

Le chapitre 74 atteint 2 243 946 €, soit une baisse de 245 008 € (- 9,84 %) par rapport au Compte Administratif 2020 en raison notamment de la réforme de la Taxe d'Habitation et de la suppression de la compensation relative à la Taxe d'Habitation versée par l'État (187 277 € en 2020).

## Évolution des dotations de l'Etat

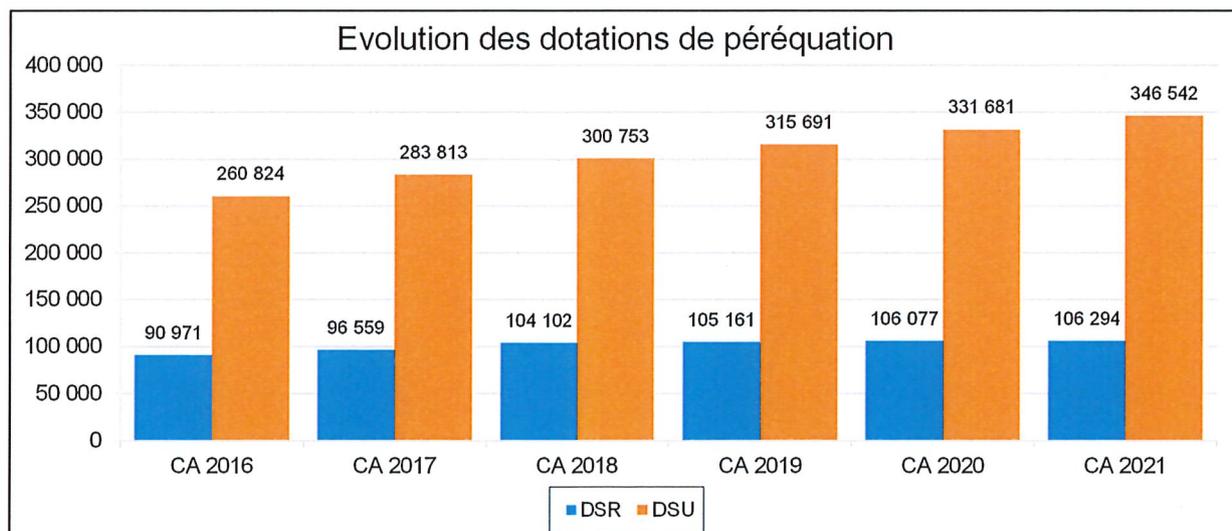
Libellé	C.A. 2018	Evolution	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
Dotation Globale de Fonctionnement	1 386 741,00 €	-1,44%	1 366 786,00 €	-1,51%	1 346 152,00 €	-2,29%	1 315 391,00 €
Dotation de Solidarité Rurale	104 102,00 €	1,02%	105 161,00 €	0,87%	106 077,00 €	0,20%	106 294,00 €
Dotation de Solidarité Urbaine	300 753,00 €	4,97%	315 691,00 €	5,07%	331 681,00 €	4,48%	346 542,00 €
Dotation Compensation T.P.	155 042,00 €	-4,03%	148 799,00 €	-2,15%	145 601,00 €	0,00%	145 601,00 €
Compensation exonérations T.F.	12 416,00 €	3,01%	12 790,00 €	0,19%	12 814,00 €	93,27%	24 765,00 €
Compensation exonérations T.H.	165 877,00 €	7,30%	177 986,00 €	5,22%	187 277,00 €	-100,00%	0,00 €
<b>Total</b>	<b>2 124 931,00 €</b>	<b>0,11%</b>	<b>2 127 213,00 €</b>	<b>0,11%</b>	<b>2 129 602,00 €</b>	<b>-8,97%</b>	<b>1 938 593,00 €</b>

On peut constater la poursuite de la baisse régulière de la D.G.F. Ainsi en 2021, nous avons perçu 1 315 681 € soit - 30 761 € (- 2,29 %) par rapport au Compte Administratif 2020.



En 2021, la commune est restée éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine. En étant classée au 61<sup>ème</sup> rang des communes éligibles (68<sup>ème</sup> en 2020), la Ville a pu percevoir 346 542 €, soit + 14 861 € (+ 4, 48 %) par rapport à 2020.

Notre Dotation de Solidarité Rurale (fraction Péréquation) augmente de 217 € soit (+ 0,20 %) pour atteindre 106 294 €.



Le chapitre 74 regroupe aussi :

- le FCTVA : 13 588,31 € (5 903,02 € en 2020),
- le Fonds Départemental de Taxe Professionnelle : 71 886 € (71 816 € en 2019).

#### 4. Les autres recettes (chapitre 013, 75, 76 et 77)

Elles comprennent notamment, les atténuations de charges, les produits de gestion courante, les produits exceptionnels...

En 2021, ces recettes atteignent 440 758,37 € soit une baisse de 152 480,48 € (- 25,70 %) par rapport au C.A. 2020 (593 238,85 €).

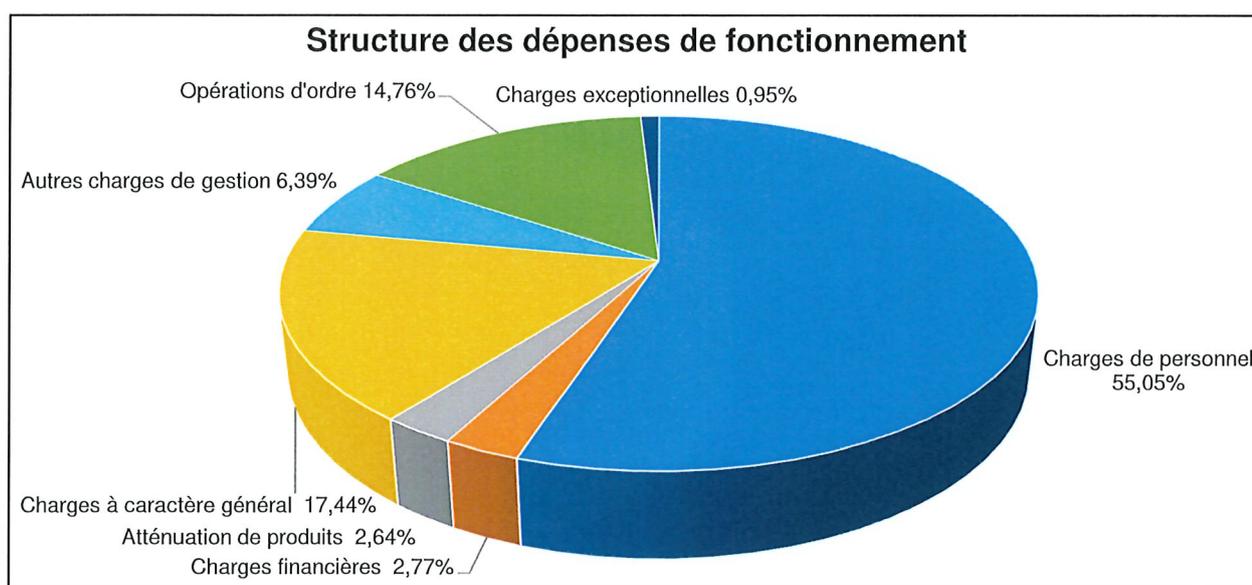
Cette évolution provient essentiellement :

- du remboursement de l'assurance du personnel : 234 363,65 € soit + 39 217,06 € par rapport au C.A. 2020,
- des autres produits de gestion courante 180 522,31 € (203 435,14 € en 2020),
- des produits exceptionnels : 25 849,26 € (34 128,91 €),
- des cessions d'immobilisations : pas de vente réalisée en 2021 (160 528 € en 2020).

#### B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 11 173 334,56 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
011	Charges à caractère général (activités, alimentation...)	1 956 414,60 €	-7,38%	1 812 026,88 €	7,53%	1 948 424,02 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 820 777,00 €	2,63%	5 973 746,41 €	2,97%	6 151 134,28 €
014	Atténuation de produits (fonds de péréquation horizontale)	295 604,84 €	0,20%	296 190,89 €	-0,41%	294 979,97 €
65	Autres charges de gestion courante	611 984,05 €	15,98%	709 805,96 €	0,61%	714 108,61 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	307 568,58 €	-4,63%	293 316,65 €	5,39%	309 120,42 €
67	Charges exceptionnelles (bourses, aides aux façades...)	48 558,17 €	-60,47%	19 194,23 €	453,00%	106 143,59 €
68	Dotations semi-budgétaires	50 000,00 €	-100,00%	0,00 €	-	0,00 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>9 090 907,24 €</b>	<b>0,15%</b>	<b>9 104 281,02 €</b>	<b>4,61%</b>	<b>9 523 910,89 €</b>
042	Transfert entre sections	243 176,35 €	144,01%	593 365,01 €	177,98%	1 649 423,67 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>243 176,35 €</b>	<b>144,01%</b>	<b>593 365,01 €</b>	<b>177,98%</b>	<b>1 649 423,67 €</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 334 083,59 €</b>	<b>3,89%</b>	<b>9 697 646,03 €</b>	<b>15,22%</b>	<b>11 173 334,56 €</b>



Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 9 523 910,89 €, soit une augmentation de 419 629,87 € (+ 4,61 %) par rapport à 2020.

## 1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges générales concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et la réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers), ainsi que les crédits nécessaires à l'organisation des actions menées tout au long de l'année dans les domaines de l'éducation, de la santé, du sport, de la culture, de l'animation économique, de la sécurité routière, du cadre de vie et de l'environnement et du travail avec les différents publics depuis la petite enfance jusqu'au 3<sup>ème</sup> âge...etc.

Ces charges représentent 20,46 % des dépenses réelles de fonctionnement (19,90 % en 2020) et 17,44 % des dépenses totales (18,69 % en 2020).

En 2021, ce poste budgétaire est en hausse de 7,53 % (+ 136 397,14 €), puisqu'en 2020 en raison du contexte sanitaire et de la non-réalisation de nombreuses activités ce chapitre avait connu une baisse de 7,38 %. En 2019, les charges à caractère général atteignaient 1 956 414,60 €. Avec des dépenses à hauteur de 1 948 424,02 €, ce chapitre est en baisse de 0,41 % soit -7 990,58 € en comparant avec 2019, dernière année "normale" avant pandémie.

Les charges liées aux fluides (449 524,75 €) sont en diminution de 4,28 % par rapport au C.A. 2020, soit une baisse de 20 115,86 €.

Libellé	C.A. 2018	Evolution	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
Eau et assainissement	54 102,63 €	-8,49%	49 511,92 €	8,39%	53 666,91 €	-62,64%	20 049,19 €
Energie - Electricité	287 738,96 €	-4,48%	274 856,69 €	-17,19%	227 614,77 €	-12,88%	198 298,67 €
Combustibles (chauffage)	198 920,00 €	-0,57%	197 783,29 €	-19,41%	159 386,07 €	22,06%	194 551,22 €
Carburants	41 491,01 €	9,27%	45 335,31 €	-36,09%	28 972,86 €	26,41%	36 625,67 €
<b>Total</b>	<b>582 252,60 €</b>	<b>-2,54%</b>	<b>567 487,21 €</b>	<b>-17,24%</b>	<b>469 640,61 €</b>	<b>-4,28%</b>	<b>449 524,75 €</b>

Après la baisse de 12,83 % des dépenses d'alimentation en 2020 en raison de la fermeture des écoles, ce poste budgétaire atteint 339 716,66 € en 2021 soit une hausse de 77 311,84 € (+ 29,46 %) par rapport à 2020.

Entre 2019 et 2021, les charges liées à l'alimentation ont progressé de 38 687,13 € (+ 12,85 %) en raison de l'augmentation des matières premières et de notre politique d'approvisionnements (bio et circuits courts).

Libellé	C.A. 2018	Evolution	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
Alimentation	284 890,89 €	5,66%	301 029,53 €	-12,83%	262 404,82 €	29,46%	339 716,66 €
<b>Total</b>	<b>284 890,89 €</b>	<b>5,66%</b>	<b>301 029,53 €</b>	<b>-12,83%</b>	<b>262 404,82 €</b>	<b>29,46%</b>	<b>339 716,66 €</b>

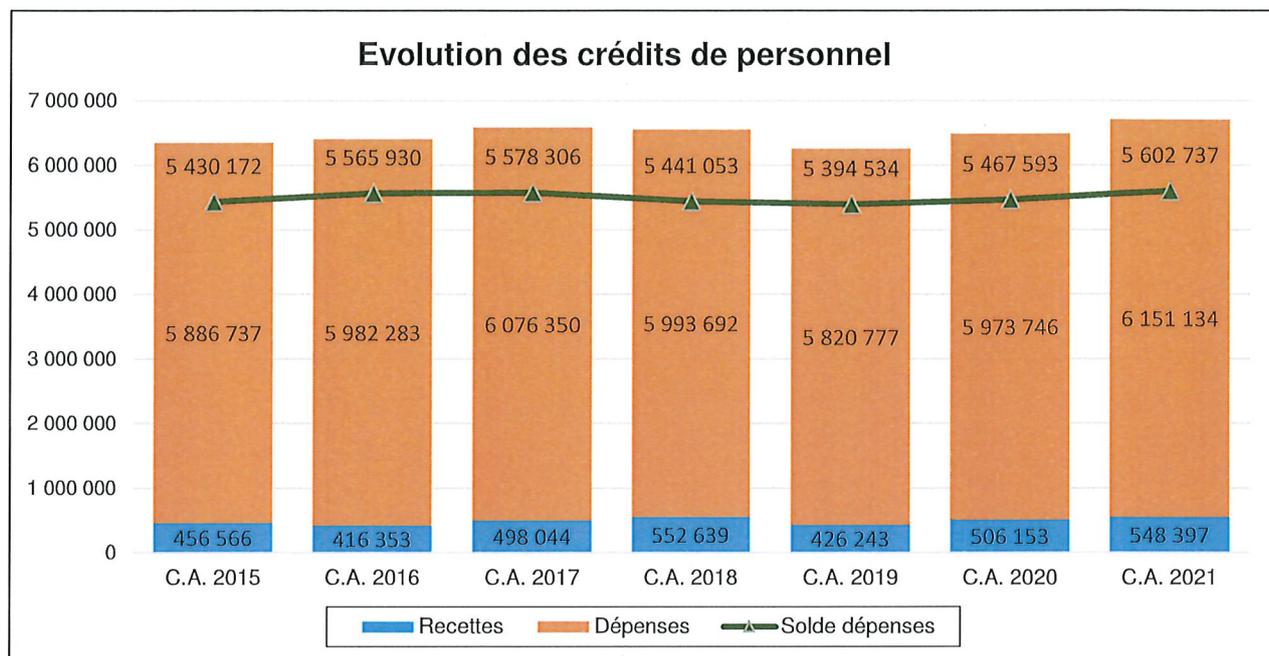
## 2. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Personnel	C.A. 2018	Evolution	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
Total des dépenses	5 993 691,71 €	-2,88%	5 820 777,00 €	2,63%	5 973 746,41 €	2,97%	6 151 134,28 €
Total des recettes	552 638,63 €	-22,87%	426 242,80 €	18,75%	506 153,20 €	8,35%	548 397,22 €
Dépenses nettes	5 441 053,08 €	-0,85%	5 394 534,20 €	1,35%	5 467 593,21 €	2,47%	5 602 737,06 €

Concernant les dépenses de personnel, celles-ci se sont élevées à 6 151 134,28 €, soit une augmentation de 177 387,87 € (+ 2,97 %) par rapport à 2020.

Les recettes de ce chapitre (remboursement d'assurance et remboursement de mise à disposition de personnel) progressent de 42 244,02 € (soit + 8,35 %).

Cette évolution provient principalement de l'augmentation des remboursements de l'assurance du personnel (+ 20,10 % soit + 39 217,06 €). Au total, les dépenses nettes consacrées au chapitre du personnel évoluent de 2,47 %, soit une augmentation de 135 143,85 €.



Au 31 décembre 2021, le tableau des effectifs de la Ville comportait 136 postes ouverts dont 127 de pourvus. A la fin 2020, le tableau des effectifs comportait 132 postes ouverts dont 128 de pourvus.

Le poids relatif des dépenses de personnel sur les dépenses réelles totales de fonctionnement s'élève à 64,59 % contre 65,61 % en 2020.

### **3. Les charges de gestion courantes (chapitre 65)**

Les charges de gestion courante passent de 709 805,96 en 2020 à 714 108,61 € en 2021, soit une hausse de 0,61 % (+ 4 302,65 €).

Ce chapitre retrace notamment les dépenses suivantes :

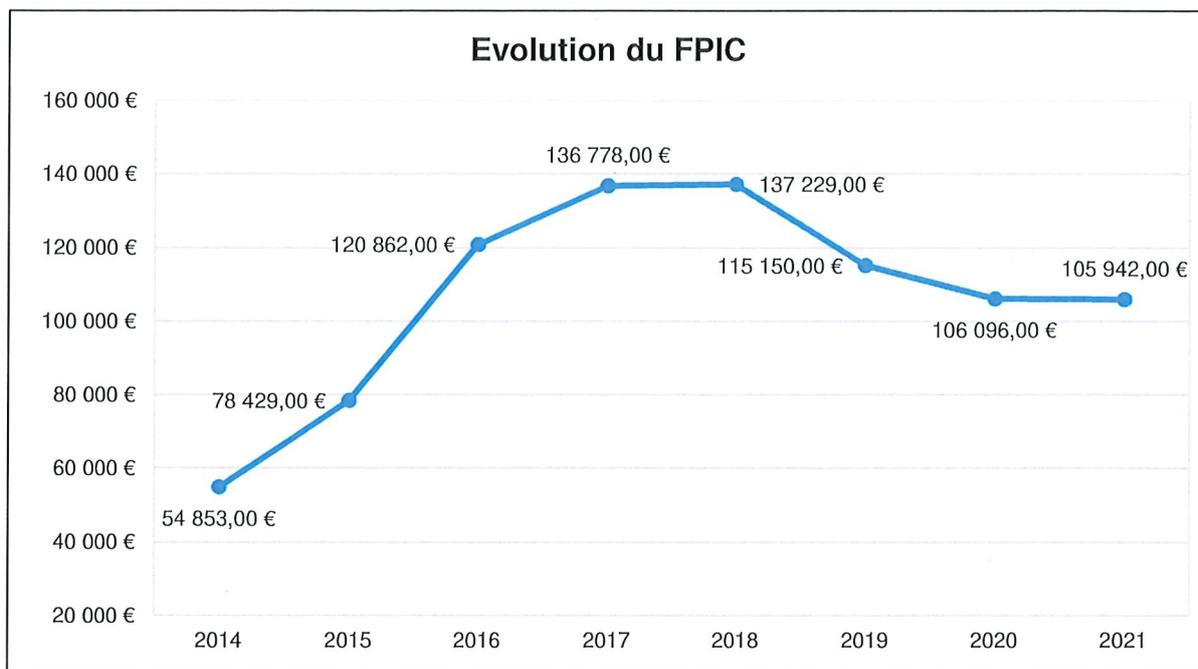
- contribution au SIEHGO : 50 000 € (identique à 2020),
- versement des indemnités et cotisations des élus : 130 983,08 € (130 073,50 € en 2020),
- subventions de fonctionnement aux associations : 300 931,61 € (285 486,99 € en 2020 soit une augmentation de 15 444,62 € (+ 5,41 %)),
- subvention au CCAS pour 213 578,29 € (213 676,25 € en 2020).

### **4. Atténuation de produits (chapitre 014)**

Le chapitre 014 (294 979,97 €) qui est en légère diminution par rapport à l'exercice 2020 (- 1 210,92 €), ne représente que 3,10 % des dépenses réelles de fonctionnement (3,25 % en 2020).

Ce chapitre comprend les dépenses liées à la fiscalité transférée soit le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), ainsi que l'attribution de compensation versée à la CU (figée à 178 490 € depuis 2019).

La contribution au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) versée par notre ville a évolué ainsi :



## 5. Charges financières (chapitre 66)

	C.A. 2018	Evolution	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
Intérêts versés	324 338,97 €	-5,17%	307 568,58 €	-4,63%	293 316,65 €	5,39%	309 120,42 €

L'ancienneté de certains de nos contrats, les taux d'intérêts bas ainsi que le réaménagement effectué en cours d'année dernière ont eu un impact sur 2021.

Les intérêts versés (chapitre 66) s'élèvent ainsi à 309 120,42 € et augmentent de 15 803,77 € par rapport au Compte Administratif 2020. Cette augmentation provient des intérêts courus exigibles suite au réaménagement de nos trois contrats SFIL soit 33 188,41 €. Avec les échéances 2021 annulées (-11 912,69 €), ce surcoût s'est élevé à 21 275,72 €.

## 6. Ratios financiers

	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021
Marge d'autofinancement	98,91 %	93,91 %	93,70 %	93,78 %	95,16 %
Taux de charges fixes	60,96 %	59,02 %	60,05 %	61,30 %	62,16 %

L'évolution de la section de fonctionnement permet le calcul de deux ratios financiers :

- a. la Marge d'autofinancement<sup>1</sup> : Ce ratio mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée. A contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

Il s'établit en 2021 à 95,16 %. Le ratio de la strate nationale est à 89,30 % en 2020 et est au niveau régional à 91,10 % en 2019 (dernier chiffre disponible).

- b. le Taux de charges fixes<sup>2</sup> s'établit à 61,30 % contre 60,05 % en 2019.

<sup>1</sup> Marge d'autofinancement = Dépenses réelles de fonctionnement + annuité de la dette rapportées aux Recettes réelles de fonctionnement

<sup>2</sup> Taux de charges fixes = dépenses de personnel + intérêts de la dette rapportés aux Recettes réelles de fonctionnement

## II - La section d'investissement

Le résultat 2021 de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 1 209 909,61 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement.

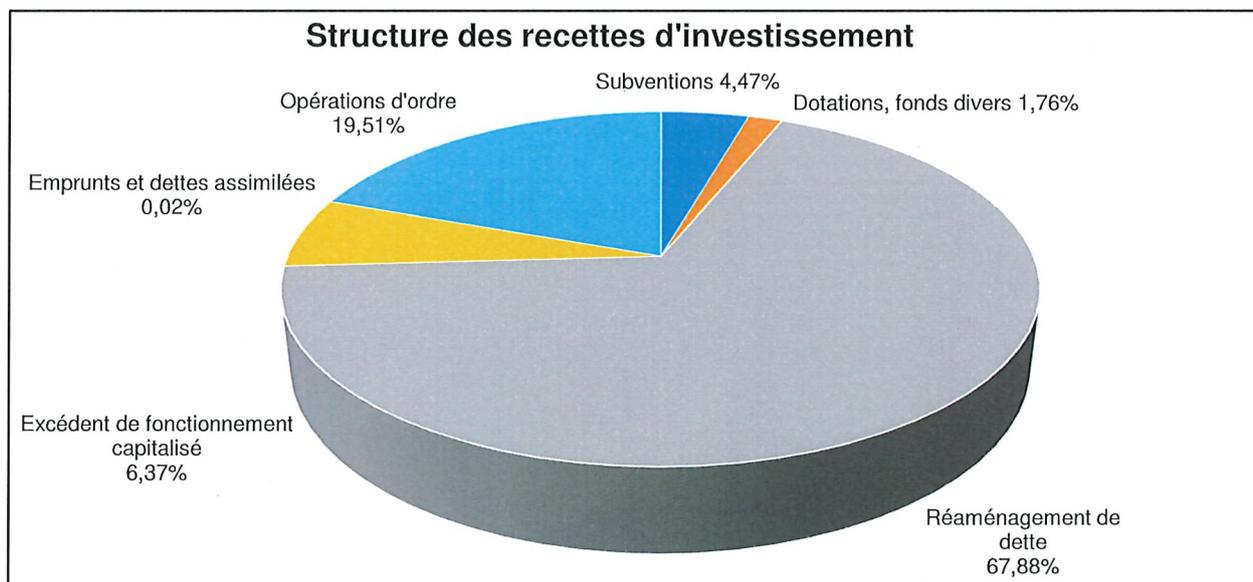
Résultat d'investissement	2018	2019	2020	2021
Résultat de l'exercice	- 759 207,25 €	- 342 724,38 €	518 651,11 €	- 595 715,68 €
Résultat antérieur reporté (001)	- 30 913,41 €	- 790 120,66 €	- 1 132 845,04 €	- 614 193,63 €
<b>Solde global d'exécution</b>	<b>- 790 120,66 €</b>	<b>- 1 132 845,04 €</b>	<b>- 614 193,93 €</b>	<b>- 1 209 909,61</b>

L'exécution budgétaire 2021 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 94,70 % en dépenses réelles (70,70 % en 2020) et de 93,34 % en recettes réelles (73,31 % en 2020).

### A. Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 8 454 077,88 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	175 077,18 €	17,28%	205 322,04 €	-27,38%	149 104,44 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	858 663,81 €	17,15%	1 005 899,35 €	-46,49%	538 287,91 €
13	Subventions d'investissement reçues	301 148,83 €	-46,01%	162 598,84 €	132,30%	377 712,63 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 090,00 €	-29,70%	1 469,30 €	390531,54%	5 739 549,23 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>1 336 979,82 €</b>	<b>2,87%</b>	<b>1 375 289,53 €</b>	<b>394,78%</b>	<b>6 804 654,21 €</b>
040	Transfert entre sections	243 176,35 €	144,01%	593 365,01 €	177,98%	1 649 423,67 €
041	Opérations patrimoniales	1 251,48 €	37058,59%	465 032,31 €	-100,00%	0,00 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>244 427,83 €</b>	<b>333,01%</b>	<b>1 058 397,32 €</b>	<b>55,84%</b>	<b>1 649 423,67 €</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 581 407,65 €</b>	<b>53,89%</b>	<b>2 433 686,85 €</b>	<b>247,38%</b>	<b>8 454 077,88 €</b>



Les recettes totales d'investissement sont en augmentation de 6 020 391,03 € en raison notamment de notre réaménagement de dette qui a nécessité la réalisation d'opérations comptables exceptionnelles sur l'exercice 2021 (6 898 221,63 €).

En excluant ce réaménagement, les recettes totales d'investissement sont en baisse de 877 830,60 € (+ 36,07 %) par rapport au Compte Administratif 2020.

## 1. Les dotations et fonds divers (chapitre 10)

Ce chapitre qui représente 10,10 % des recettes réelles d'investissement (14,93 % en 2020) comprend les recettes suivantes :

- le F.C.T.V.A : 140 115,16 € soit une baisse de 25,64 % (- 48 314,98 €),
- la Taxe d'aménagement : 8 989,28 € en baisse de 7 902,59 € (- 46,78 %) puisque la C.U perçoit désormais une partie de celle-ci,
- l'excédent de fonctionnement capitalisé : 538 287,91 € (1 005 899,35 € en 2020).

## 2. Les subventions d'investissement reçues (chapitre 13)

Ce sont les subventions accordées par nos partenaires financiers. Ce chapitre est en hausse de 215 113,79 € (+ 132,30 %) puisqu'il s'établit à 377 712,63 € en 2021 contre 162 598,94 € en 2020.

## 3. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

	C.A. 2018	Evolution	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
Cautions reçues	736,00 €	183,97%	2 090,00 €	-29,70%	1 469,30 €	-9,64%	1 327,60 €
Refinancement de dette	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	5 738 221,63 €

Le refinancement de trois contrats de la SFIL en 2021, a été constaté par une recette réelle exceptionnelle de 5 738 221,63 € au chapitre 16. Cette opération comptable est cependant neutre budgétairement puisqu'une opération de même montant à été réalisée en dépense d'investissement.

Les cautions reçues proviennent des logements, garages et bâtiments que nous louons. Leur montant total est par nature fluctuant d'une année sur l'autre puisque dépendant des nouvelles locations.

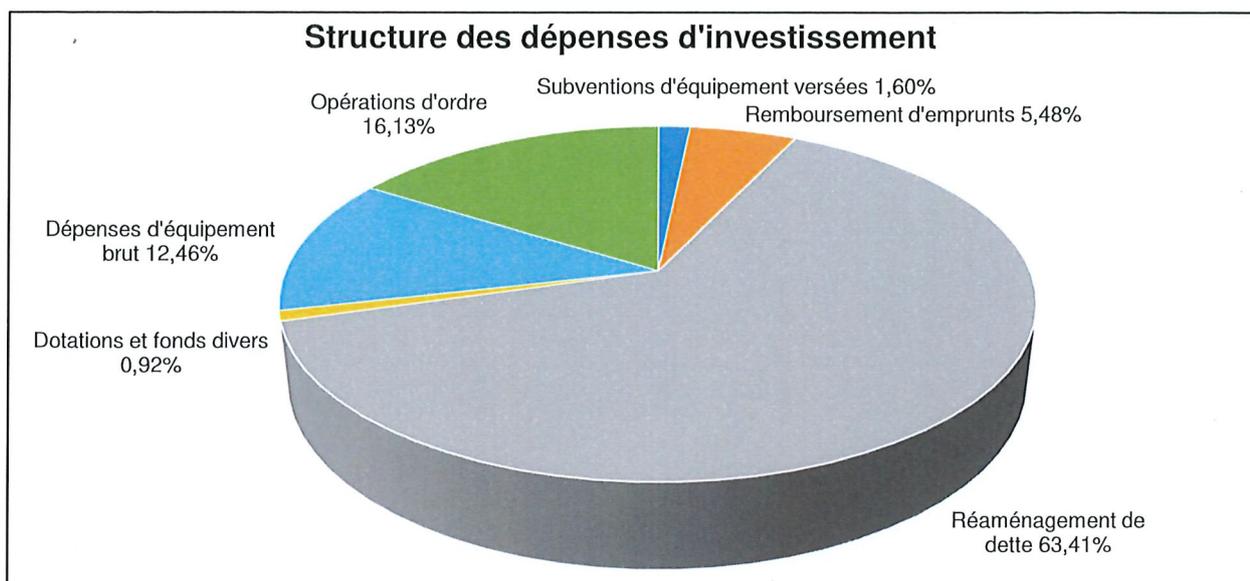
## 4. Les restes à réaliser de recettes

Les restes à réaliser s'élèvent à 383 286,36 €. Il s'agit notamment des Fonds de Concours de la Communauté Urbaine à percevoir pour un montant global de 176 477,74 €, ainsi que des subventions de l'État (DSIL, FIPD, DETR pour 165 380,62 €), du Département de Seine Maritime (31 428 €) ...

## B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 9 049 793,56 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
20	Immobilisations incorporelles (frais études, logiciels...)	1 820,34 €	58,23%	2 880,30 €	3898,27%	115 162,14 €
204	Subventions d'équipement versées	194 114,00 €	-10,09%	174 529,00 €	-17,12%	144 647,00 €
21	Immobilisations corporelles (terrains, matériels, mobiliers)	349 826,66 €	-29,68%	245 991,70 €	217,24%	780 383,32 €
23	Immobilisations en cours (travaux, construc.)	822 698,64 €	-68,62%	258 171,37 €	-10,15%	231 971,86 €
16	Remboursement d'emprunts (capital des emprunts)	522 371,64 €	-0,09%	521 883,61 €	1094,60%	6 234 398,26 €
10	Dotations et fonds divers	0,00 €	-	380,43 €	21794,28%	83 292,41 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>1 890 831,28 €</b>	<b>-36,33%</b>	<b>1 203 836,41 €</b>	<b>530,47%</b>	<b>7 589 854,99 €</b>
040	Transfert entre sections	32 049,27 €	668,09%	246 167,02 €	493,07%	1 459 938,57 €
041	Opérations patrimoniales	1 251,48 €	37058,59%	465 032,31 €	-100,00%	0,00 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>33 300,75 €</b>	<b>2035,69%</b>	<b>711 199,33 €</b>	<b>105,28%</b>	<b>1 459 938,57 €</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 924 132,03 €</b>	<b>-0,47%</b>	<b>1 915 035,74 €</b>	<b>372,57%</b>	<b>9 049 793,56 €</b>



Les dépenses totales d'investissement sont en augmentation de 7 134 757,82 € en raison notamment du réaménagement de dette de 2021 qui a nécessité la réalisation d'opérations comptables exceptionnelles sur l'exercice (6 898 221,63 €). Sans ces opérations, l'augmentation constatée serait de 12,35 % (+ 236 536,19 €) par rapport au Compte Administratif 2020.

Or réaménagement, les dépenses réelles d'investissement sont en hausse de 647 796,95 € soit + 53,81 % par rapport au Compte Administratif 2020. Cependant, il convient de noter qu'en 2020 en raison de la crise sanitaire nous avons constaté une baisse de 36,33 % de ces dépenses. En 2021, avec un total de 1 851 633,36 € nous nous rapprochons des dépenses réelles d'investissement constatés en 2019 (1 890 831,28 €).

### 1. Remboursement de la dette (chapitre 16)

Or réaménagement, le remboursement en capital de la dette s'établit à 496 176,63 € (521 883,61 € en 2020), soit une réduction de 25 706,98 € par rapport au Compte Administratif 2020 (- 4,93 %).

	C.A. 2018	Evolution	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
<b>Capital des emprunts</b>	589 224,45 €	-11,47%	521 617,51 €	-0,19%	520 634,86 €	-4,79%	495 708,43 €
<b>Cautionnement versés</b>	1 797,85 €	-58,05%	754,13 €	65,59%	1 248,75 €	-62,51%	468,20 €
<b>Refinancement de dette</b>	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	5 738 221,63 €

### 2. Dépenses d'équipement brut (chapitre 20, 21 et 23)

Les dépenses d'équipement sont composées des achats de biens meubles (mobiliers, véhicules, matériels divers) ainsi que des travaux et constructions.

Les dépenses d'équipement brut (1 127 517,32 €) représentent 133,28 € par habitant (59,55 € en 2020). Elles se décomposent ainsi :

- 231 971,86 € pour des travaux d'aménagement et constructions,
- 780 383,32 € pour des acquisitions de biens et de matériels,
- 115 162,14 € pour des frais d'études ou logiciels.

Les principales dépenses d'équipement de 2021 ont été :

- Rachat de propriétés foncières auprès de l'EPFN : 367 495,02 €,
- Gestion Patrimoniale : ensemble des bâtiments (écoles, équipements sportifs et culturels, salles municipales, autres bâtiments...) : 71 907,35 €,
- Travaux et acquisition dans les écoles : 209 342,43 €,
- Maîtrise d'œuvre et Travaux Église Saint Martin : 99 561,73 €,
- Travaux du Centre Technique Municipal phase IV : 55 512,38 €,
- Renouvellement du parc informatique (matériels, logiciels) : 52 679,13 €,
- Réhabilitation de la Porte de Rouen : 34 447,30 €,
- Informatisation des écoles (acquisition de tablettes pour 7 classes) : 36 996 €,
- Achat de matériels de restauration et d'entretien : 35 865,65 €,
- Enveloppe annuelle d'investissement de petits matériels pour les écoles : 1 501,04 €,
- Achat de matériels et mobiliers pour les services : 19 339,45 €,
- Environnement et cadre de vie des quartiers : 84 986,75 €,
- Plan pluriannuel vergers communaux : 24 000 €,
- Acquisitions de véhicules : 17 500,78 €.

### **3. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)**

Ce chapitre qui atteint 144 647 € est en réduction de 17,12 % par rapport à 2020 (- 29 882 €). Il comprend :

- l'attribution de compensation versé à la Communauté Urbaine au titre de la voirie et de l'éclairage public : 144 114 €,
- les aides à l'enseigne : 533 €.

### **4. Les restes à réaliser de dépenses**

Les restes à réaliser s'élèvent à 270 144,74 €. Il s'agit de sommes engagées (commandes en cours, marchés signés) mais non encore payées puisque les prestations n'étaient pas entièrement exécutées ou que les factures n'étaient pas arrivées au 31 décembre 2021.

Cela comprend notamment les travaux de réhabilitation de divers bâtiments municipaux : 54 814,03 € pour la Salle Albert Duquenoy, 35 097,68 pour la maîtrise d'œuvre et la réparation des chéneaux de l'Église, la rénovation énergétique (64 824,53 €), l'acquisition de matériels d'entretien (4 275,85 €), d'informatique (12 916,28 €), de restauration (11 143,20 €) ...

## **III - Les soldes intermédiaires de gestion**

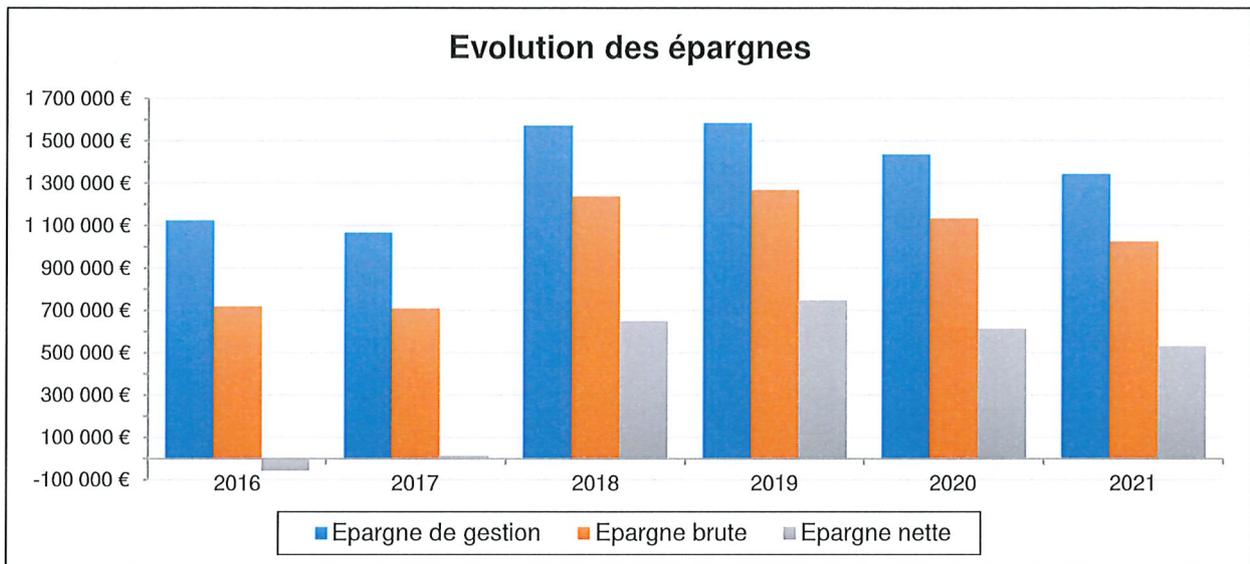
Ce sont des indicateurs permettant d'analyser la situation financière de notre commune.

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements.

L'épargne nette est égale à l'épargne brute de laquelle on déduit le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021
Épargne de gestion	1 067 708,20 €	1 572 911,65 €	1 584 997,61 €	1 435 982,22 €	1 343 562,52 €
Intérêts de la dette	359 907,58 €	335 457,09 €	316 708,75 €	302 411,60 €	318 884,72 €
Épargne brute	707 800,62 €	1 237 454,56 €	1 268 288,86 €	1 133 570,62 €	1 024 677,80 €
Capital dette	695 733,94 €	589 224,45 €	521 617,51 €	520 634,86 €	495 708,43 €
Épargne nette	12 066,68 €	648 230,11 €	746 671,35 €	612 935,76 €	528 969,37 €

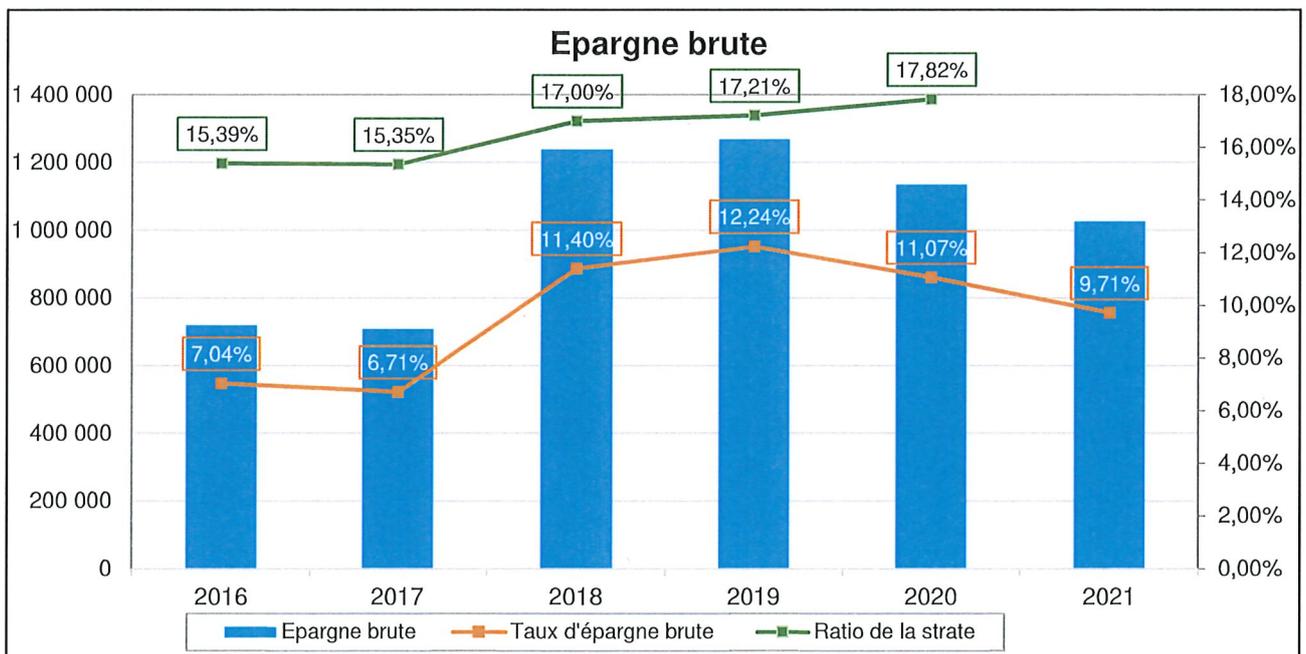
Malgré un contexte sanitaire et économique particulier, nos épargnes restent positives. L'épargne brute atteint 1 024 677,20 € en 2021. L'épargne nette s'élève à 528 969,37 € contre 612 935,76 € en 2020.



Le taux d'épargne brute correspond à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021
Taux d'épargne brute	6,71 %	11,40 %	12,24 %	11,07 %	9,71 %
Ratio de la strate	15,35 %	17,00 %	17,21 %	17,82 %	n.d.

Le taux d'épargne brute s'établit à 9,71 % en 2021 contre 11,07 % en 2020. Le dernier ratio de la strate disponible est à 17,82 %.



## IV - L'endettement

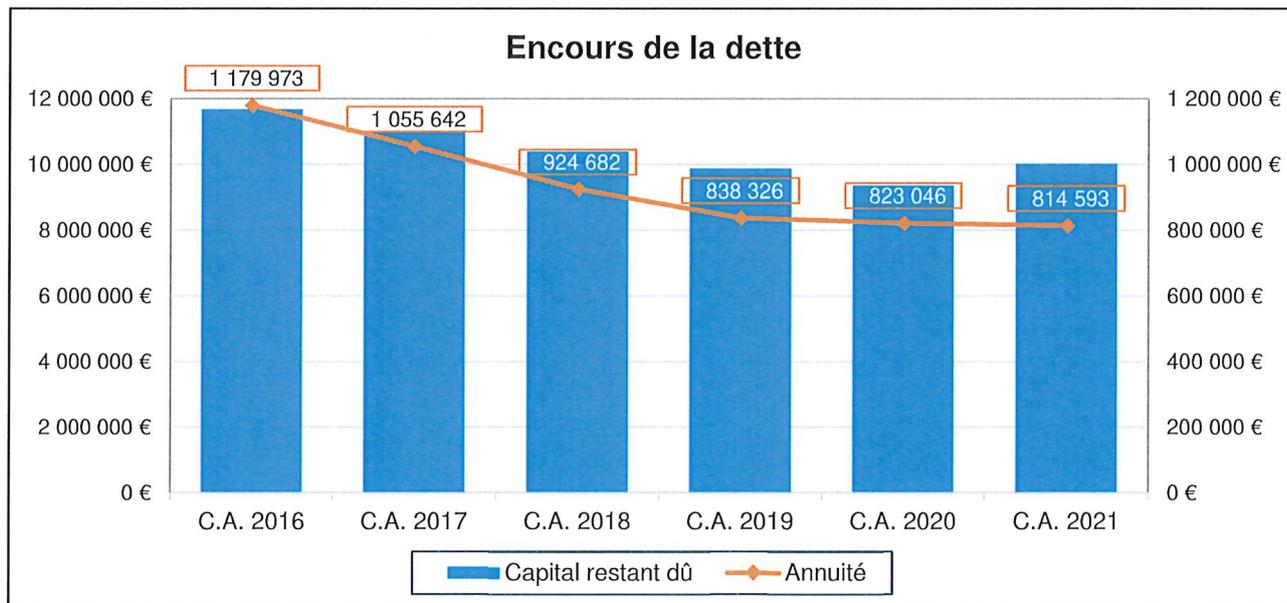
	C.A. 2018	Evolution	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021
Encours au 31/12	10 396 079,36 €	-5,02%	9 874 461,85 €	-5,27%	9 353 827,04 €	7,10%	10 018 118,61 €
Capital des emprunts	589 224,45 €	-11,47%	521 617,51 €	-0,19%	520 634,86 €	-4,79%	495 708,43 €
Intérêts de la dette	335 457,09 €	-5,59%	316 708,75 €	-4,51%	302 411,60 €	5,45%	318 884,72 €
Annuité de la dette	924 681,54 €	-9,34%	838 326,26 €	-1,82%	823 046,46 €	-1,03%	814 593,15 €

### 1. L'encours de la dette

Avec les remboursements effectués en 2021 et le réaménagement de notre dette, le capital restant dû de la dette est passé de 9 353 827,04 € au 31 décembre 2020 à 10 018 118,61 € au 31 décembre 2021, soit une évolution de 7,10 %.

En effet, en 2021 notre encours a été augmenté de 1 160 000 € avec la capitalisation de l'indemnité issue du réaménagement de nos trois contrats de la SFIL.

Le graphique ci-après indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique).



### 2. Evolution de l'annuité de la dette

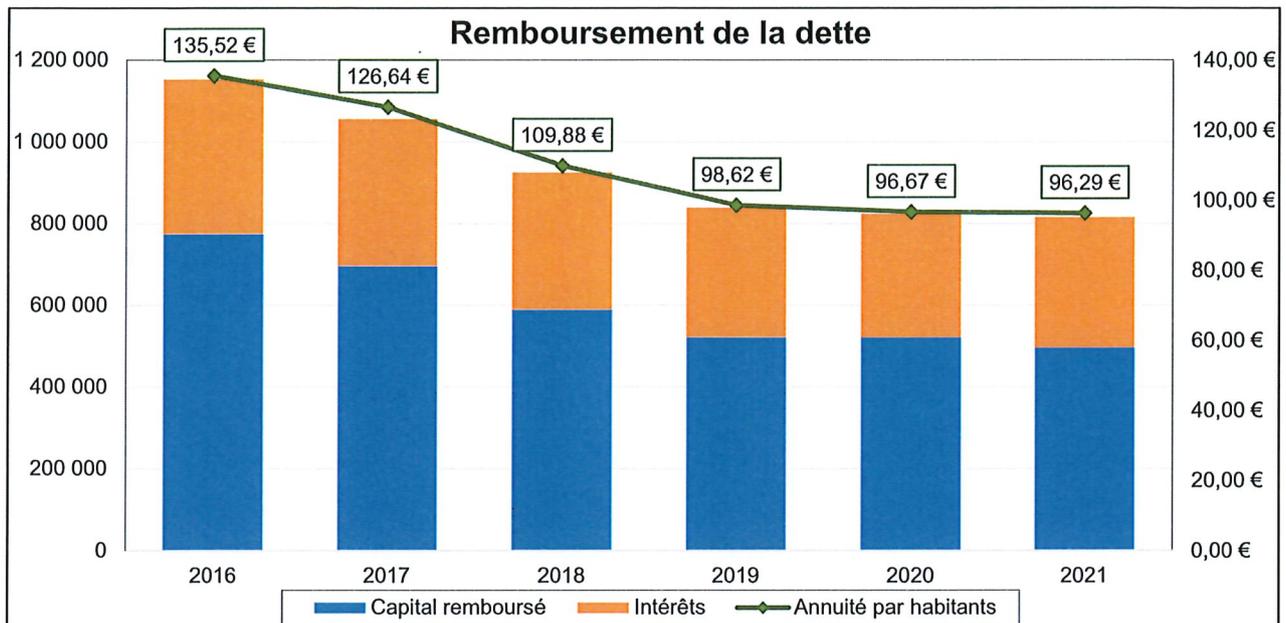
L'annuité (capital + intérêts annuels hors ICNE) a été réduite de 1,03 % (- 8 453,31 €) par rapport au C.A. 2020 pour se situer à 814 593,15 €. Cette baisse est due au phénomène des taux "bas" et au réaménagement effectué.

La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021
Capital des emprunts	83,46 €	70,02 €	61,36 €	61,15 €	58,60 €
Intérêts de la dette	43,18 €	39,86 €	37,26 €	35,52 €	37,69 €
Annuité de la dette	126,64 €	109,88 €	98,62 €	96,67 €	96,29 €

Le ratio de l'annuité de la dette par habitant reste stable et s'établit à 96,29 €, nous situant en dessous du ratio de la strate (104 € en 2020 dernière année disponible). Pour rappel, en 2014, ce ratio s'élevait, pour notre commune, à 197 € par habitant.

Le graphique ci-après permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



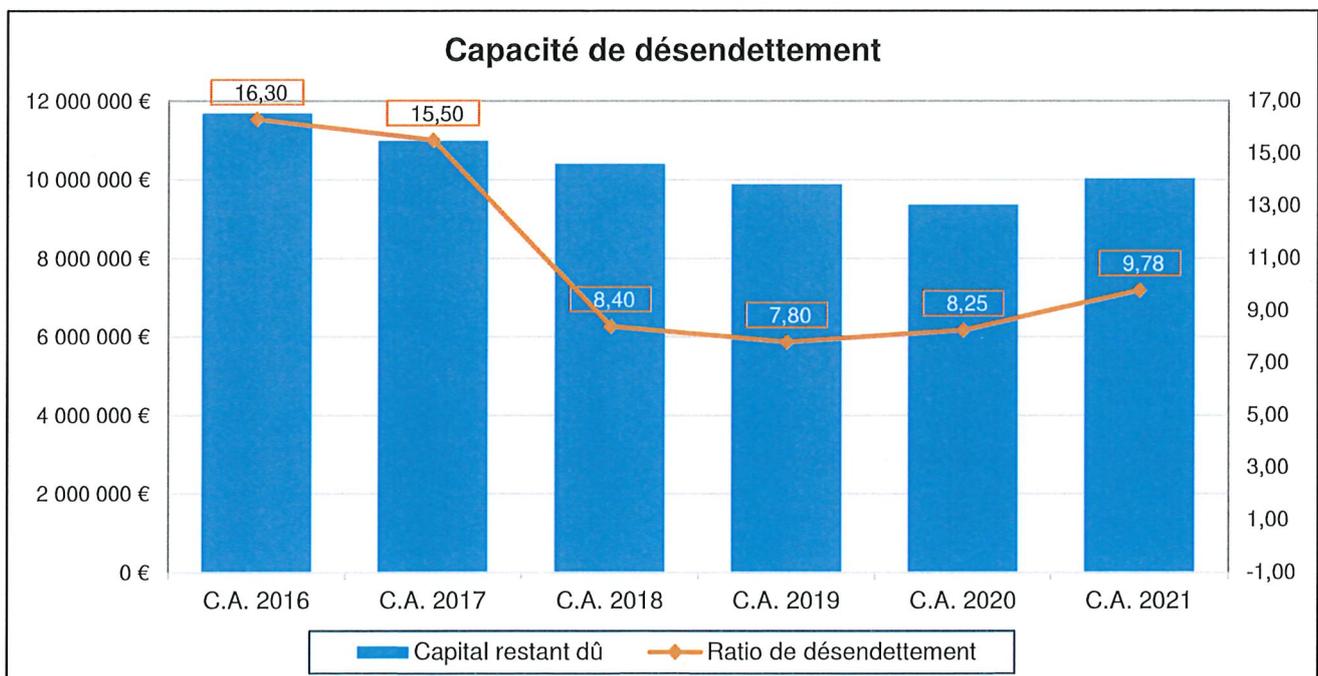
### 3. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Elle se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour notre commune évolue comme suit :

	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021
Ratio	16,3 ans	15,5 ans	8,4 ans	7,8 ans	8,25 ans	9,78 ans

La capacité de désendettement en 2020 est de moins de 10 ans soit en dessous du seuil fixé par la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 pour le bloc communal (12 ans).



## VIII - Les ratios financiers

Les ratios financiers prévus par le Code Général de Collectivités Territoriales ont évolué ainsi :

	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	Moyennes nationales de la strate DGCL (2020)
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 124,58	1 063,51	1 066,58	1 112,16	918,00
Produit des impositions directes / Population	478,82	482,31	489,59	516,65	526,00
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 272,09	1 200,48	1 202,47	1 230,33	1 124,00
Dépenses d'équipement brut / Population	104,90	138,14	59,55	133,28	288,00
Encours de la dette / Population	1 235,42	1 161,56	1 098,64	1 184,17	821,00
Dotation globale de fonctionnement / Population	166,74	160,78	158,11	155,48	154,00
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	63,34%	64,38%	65,78%	65,38%	57,50%
Dépenses fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles fonct.	93,91%	93,70%	93,78%	95,16%	89,30%
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	8,25%	11,51%	4,95%	10,83%	25,60%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	97,12%	96,76%	91,37%	96,25%	73,00%